

JMB

N°2026 - 173

OBJET

**Décision modificative
budgétaire n° 3 du budget
principal**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11
+ 4 procurations

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie le
18 septembre 2026 selon le relevé
de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Marie-Hélène LACAZE, Nicolas HERQUÉ, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, Raymond CAMPO.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Monsieur Benoît HINFRAY
Procuration de Monsieur Yves FLORENCE à Madame Ombeline PEREZ
Procuration de Monsieur André MIR à Monsieur Raymond CAMPO
Procuration de Madame Fabienne FOURCADE à Monsieur Nicolas HERQUÉ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de onze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia PONS** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

La Commune a émis en 2023 des titres de recettes d'un montant total de 12 087,44 € pour le paiement du loyer dû au titre de l'installation d'antennes à Tourette.

Ces titres ayant été émis à tort, il convient de les annuler.

Il convient de préciser que les titres au nom du Service de Zone des Systèmes d'information et de Communication seront réémis, pour un montant de 6 043,72 €, avec les références mises à jour.

Afin de comptabiliser ces opérations il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses de fonctionnement au compte 673 « titres annulés sur années antérieures » pour 12 000 €.

D'autre part, un avenant doit être signé avec l'architecte Clément Boutet dans la cadre du marché de réhabilitation du club-house du tennis. Des crédits supplémentaires doivent donc être ouverts en dépenses d'investissement au compte 203 « frais d'études » et à l'opération 31 pour un montant de 3 200 €.

Ces dépenses sont financées en inscrivant des recettes supplémentaires au compte 73118 « autres contributions directes » pour un montant de 15 200 € et en augmentant le virement à la section d'investissement de 3 200 €.

La présente décision modificative s'équilibre à 15 200 € en section de fonctionnement et 3 200 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 3 du budget principal telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 16 septembre 2026

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260916-DEL-2026-173-BF
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Le Maire,
Ombeline PEREZ



Code INSEE
65388

COMMUNE DE ST LARY-SOULAN - MAIRIE DE SAINT-
LARY-SOULAN

DM n° 3

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73118 : Autres contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 200.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	15 200.00 €	0.00 €	15 200.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
D-203-31 : CLUB HOUSE TENNIS	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	3 200.00 €
Total Général	18 400.00 €		18 400.00 €	

le 16/09/26
le Maire
Ombeline PEACZ



Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260916-DEL-2026-173-BF
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026